

**Comment s'inscrit l'action du Comité français de la Décennie des Nations Unies  
dans l'action de la France en matière d'éducation pour l'environnement  
vers un développement durable**

*par Michel RICARD*

*“Le plus grand défi qui nous est lancé en ce siècle est de prendre une idée qui semble abstraite – le développement durable – et d’en faire une réalité pour l’ensemble de la population mondiale”. Si l’on se réfère à cette déclaration de Kofi Annan (2001), la mise en œuvre du développement durable représente un défi majeur pour la survie des générations futures, défi que l’on ne peut relever que par un changement radical de nos comportements. L’éducation est sans doute la démarche la plus appropriée pour améliorer ces comportements et, plus précisément, une éducation qui se poursuivrait tout au long de la vie afin de donner aux citoyens les capacités d’œuvrer à une utilisation raisonnée des ressources naturelles de la planète et d’améliorer leur environnement et les rapports sociaux, mais cette éducation impliquerait également, de la part de ces mêmes citoyens, un engagement et une participation active. L’EDD représente donc, pour reprendre la formulation de l’UNESCO (2002) “un concept dynamique qui repose sur une vision nouvelle de l’éducation capable de rendre les individus de tout âge suffisamment responsables pour pouvoir assumer par eux-mêmes l’édification d’un avenir viable et agréable”.*

Au cours des trois dernières décennies, plusieurs étapes successives nous ont amené de la simple sensibilisation aux perturbations de notre environnement à une prise de conscience des problèmes planétaires dont la solution passe, totalement ou en partie, à moyen ou à long terme, par l'adoption d'une démarche globale dite de développement durable :

- La Conférence de Stockholm en 1972 qui introduit la notion *d'éco-développement* dans sa déclaration finale représente sans doute la première étape;
- La deuxième étape fait référence à la commission Brundtland qui introduit en 1987 le *concept de développement durable* en "officialisant" le fait que les interactions entre activités socio-économiques et de environnement devraient être considérées conjointement si l'on voulait éviter d'hypothéquer l'avenir de la planète.
- La troisième étape est la Conférence de Rio de 1992 au cours de laquelle plus de 170 pays adoptent le plan d'action, dit Agenda 21, dont le **chapitre 36** déclare que l'éducation, sous toutes ses formes, revêt une importance fondamentale dans l'instauration d'une approche de développement durable.
- En décembre 1997, se tenait la conférence de Thessalonique "Environnement et Société : éducation et sensibilisation du public à la viabilité". À l'issue de cette conférence qui constatait que les progrès accomplis depuis le sommet de Rio étaient insuffisants, une déclaration rappelait le rôle fondamental de l'éducation pour atteindre un objectif de viabilité et de durabilité pour notre planète.
- En 2002, la communauté internationale réunie à Johannesburg pour le sommet mondial sur le développement durable qui rappelle que le DD reposait sur *“trois piliers interdépendants, qui se renforcent mutuellement - le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement – et qui doivent être construits aux échelons local, national, régional et mondial”*.
- Enfin, en décembre 2002, les Nations Unies chargeaient l’UNESCO de la promotion de la Décennie 2005-2014, en lui demandant d’élaborer un programme d’application national et international visant à promouvoir et améliorer l’intégration de l’éducation en vue du développement durable.

Dans ce concert international, les initiatives de la France et, plus particulièrement la Stratégie nationale du Développement durable (SNDD) mise en place en juin 2003 et la loi constitutionnelle relative à la charte de l'environnement promulguée en mars 2005, occupent une place importante au plan national comme international.

Cette Décennie ne doit pas apparaître comme une simple initiative de plus en matière d'éducation car elle représente l'opportunité de promouvoir, pour l'ensemble de la Société, une démarche d'éducation au sens le plus large du terme, c'est-à-dire prenant en compte tous les niveaux et toutes les modalités d'éducation, de formation

et d'information, formelle et non formelle dans le souci d'une approche globale qui débute dès l'école maternelle et qui se continue tout au long de la vie. Cette approche transdisciplinaire doit se construire par rapport à la *résolution de problèmes concrets* en référence à des *situations particulières*

Cette démarche devient donc l'affaire de chaque citoyen à qui l'on permettra d'acquérir les capacités d'être responsable et autonome et donc capable de prendre les décisions qui engageront sa responsabilité dans la construction d'un avenir durable. Une aussi large et aussi ambitieuse démarche doit s'inscrire dans la durée et ne peut se concevoir que dans le cadre d'actions de partenariat qui permettront la *constitution de réseaux* au sein desquels les différents acteurs, qu'ils appartiennent à l'État, aux collectivités, à l'Entreprise ou à la Société civile, coopèreront pour nourrir leur propre projet de l'expérience des autres, pour situer leur action dans un contexte plus vaste (régional, national et planétaire) et pour apporter leur soutien aux multiples initiatives qui s'exercent dans les champs les plus divers en créant une véritable synergie.

La mise en œuvre de la Décennie s'exerce au travers de l'action de comités de pilotage nationaux regroupés par grandes régions géographiques : ainsi la France fait-elle partie de la région Europe, au sens des Nations Unies, région qui regroupe 52 pays de l'Europe, mais également le Canada, les USA et Israël. Les représentants de chacun de ces 55 pays sont réunis au sein d'un comité directeur coordonné par la commission économique européenne des Nations Unies. Cette construction en deux niveaux interdépendants permet d'intégrer les vecteurs régionaux dans les processus nationaux d'éducation au développement durable ainsi qu'une circulation efficace des informations et des prises de décision.

La composition de chaque comité national doit être la plus représentative possible de la Société de chaque pays afin que son action pour l'Éducation en vue d'un Développement Durable soit en prise avec les enjeux de cette société et bien relayée dans celle-ci. Les comités nationaux doivent pouvoir mobiliser l'ensemble des acteurs de la Société et créer une synergie nationale autour de l'éducation en vue d'un développement durable.

La composition du comité national français tel qu'il est constitué vise à répondre à ce critère à la fois en termes de représentativité et d'équilibre entre les diverses composantes, mais également en termes de force de proposition et d'action de la part d'instances et d'organismes largement reconnues pour leur action dans les champs du développement durable. Toutefois, sa composition n'est pas figée et le comité est ouvert à tout partenaire désireux de s'inscrire dans cette démarche dynamique que représente la Décennie.

#### **Quels sont donc le rôle et les objectifs de ce comité :**

Pour reprendre les termes des Nations Unies : " le but de la stratégie est, au travers des divers comités, d'encourager les états à développer et à inclure l'EDD dans leur système éducatif non seulement formel, mais également non formel et informel. De nombreuses initiatives existent et se développent au sein des diverses composantes de notre Société, que ce soit dans le domaine de l'économie, du social, du culturel ou de l'environnemental, à la fois sur un plan général mais également en fonction des spécificités propres à chacun des acteurs au sein de ces diverses composantes. Il ne m'appartient pas de définir seul les objectifs mais plutôt de donner les grandes orientations en m'appuyant à la fois sur les recommandations de l'UNESCO et sur les conclusions des réunions et colloques qui sont intervenus au cours des mois écoulés. Six objectifs peuvent ainsi être retenus :

- rendre plus central le rôle joué par l'éducation initiale et la recherche dans la mise en oeuvre du développement durable en initiant, dès le plus jeune âge, un processus apprenant qui se poursuivra tout au long de la vie.
- prendre globalement en compte les diverses dimensions du développement durable : environnement, socio-économie et culture, et développer les passerelles entre ces dimensions afin de faciliter la liaison et la mise en réseaux, les échanges et les interactions entre les parties prenantes de l'EDD.
- Proposer aux divers publics, dans le cadre de leurs activités, des espaces et des dispositifs d'apprentissage et de sensibilisation les conduisant à une meilleure appropriation du développement durable dans leurs activités professionnelles, familiales et de loisir.
- mettre en place des indicateurs de suivi des diverses actions d'éducation et prendre en compte les mutations rapides de notre société afin de faire évoluer ces actions pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs, notamment en termes de bonnes pratiques et de définition de nouveaux emplois se rapportant au développement durable.
- Réaliser des manifestations de portée locale, nationale ou internationale en liaison avec l'EDD, que ce soit dans le champ de la recherche action, de l'éducation ou de l'information des divers publics.

- enfin, participer au renforcement de la coopération internationale en matière d'EDD.

En fonction de ces objectifs, il est possible d'envisager quelques axes d'action avec diverses approches s'y rapportant tout en gardant à l'esprit que le programme de la décennie doit, d'une part, s'inscrire dans la continuité et la durée et, d'autre part, être flexible et modulable à la fois en raison de la diversité des acteurs mais également de l'évolution rapide du monde dans lequel nous évoluons. Ces axes d'action peuvent être résumés en trois mots : identification, proposition, évaluation :

- en ce qui concerne l'**identification** :

De multiples initiatives existent en matière d'EDD, qu'elles émanent de l'État, des milieux industriels, des collectivités territoriales ou de la Société civile, qu'elles s'exercent à l'échelle locale, territoriale, nationale, voire internationale. Il est important de répertorier ces initiatives, qu'elles procèdent d'une démarche ascendante ou descendante, de les analyser et d'en tirer tous les enseignements en termes de résultats opérationnels mais également d'identifier les obstacles et les solutions concrètes qui ont été apportées. Les instances et organismes représentés dans ce comité ont accompli de nombreuses avancées dans le domaine du DD et il sera déjà possible de s'appuyer sur ces réalisations concrètes pour effectuer un premier bilan.

- pour ce qui est des **propositions** :

Afin d'installer la Décennie dans les divers secteurs d'activité de la Société, il sera souhaitable d'agir rapidement afin de recenser des projets démonstratifs en cours ou en devenir afin de les soutenir, de leur accorder le label de la Décennie et de valoriser au mieux les avancées qui peuvent en résulter, mais également pour déterminer et mettre en chantier de nouveaux projets en privilégiant les approches partenariales intersectorielles et interdisciplinaires. Ces démarches de partenariat entre les parties prenantes permettront de stimuler l'investissement commun dans les ressources matérielles et humaines au service de l'éducation en vue du DD.

Parmi les projets, la mise en place d'un site web, pour faciliter les échanges sur les bonnes pratiques, les approches novatrices, les expériences, les outils et les projets, la préparation du colloque international qui se tiendra à Paris les 12, 13 et 14 juin 2006 dans les locaux de l'UNESCO et, enfin un recueil des bonnes pratiques nationales diffusé sous forme électronique par la canal de l'observatoire national pour l'éducation à l'environnement pour un développement durable qui a été créé en février 2004.

Parmi ces projets, je souhaiterais également mettre l'accent sur le texte cadre relatif à la généralisation des partenariats pour l'EDD. Ce texte cadre qui a déjà fait l'objet de nombreuses consultations avec la plupart d'entre vous doit être repris pour être plus opérationnel et plus fédérateur et témoigner de l'engagement de l'ensemble des acteurs de notre société à une large et globale politique pour l'éducation pour un Développement durable.

- enfin, l'**évaluation** :

Il est important d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Décennie conformément au programme de travail retenu par le comité. Dans ce but, le comité national français pourrait constituer un petit groupe d'experts chargés d'identifier et d'appliquer des indicateurs pour mesurer l'efficacité de la mise en œuvre de la Décennie et faire des propositions pour retenir divers dispositifs réglementaires et opérationnels. Ce groupe d'expert serait en liaison avec le groupe d'expert de la commission économique européenne des Nations Unies, groupe auquel participe la France, mais également avec les programmes de la CEE ou avec les organismes chargés d'étudier les performances environnementales comme l'OCDE.

L'ensemble de ces propositions reste très général et il appartiendra au comité, lors de sa première réunion, de compléter et de formaliser ces propositions afin que puisse se mettre rapidement en place une dynamique opérationnelle de la Décennie.

-----00000OOO00000-----